



RAPPORT ANNUEL 2015

ÉDITORIAL



Bertrand MAZEAU
Président



Jacques BRUNEEL
Premier Vice-Président

Au 1^{er} janvier 2015, nous entrons dans une phase opérationnelle de la réforme de la formation professionnelle souhaitée par les partenaires sociaux dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 14 décembre 2013, repris par la loi du 05 mars 2014 et adapté dans notre branche par l'avenant N°71 du 3 juillet 2014. Il en a été de même pour l'apprentissage pour lequel un accord spécifique à la branche des services de l'automobile a été adopté le 18 mars 2015 par la Commission paritaire nationale (CPN).

Il s'agissait donc de confronter, tout au long de l'année, nos prévisions de collecte et de fonctionnement à la réalité de dispositifs profondément remaniés.

Si le présent rapport d'activité dresse un bilan exhaustif des actions, certaines sont à mettre en exergue car elles sont emblématiques de la politique de branche que l'ANFA doit mettre en œuvre.

Réussir la collecte des fonds de la formation professionnelle, fortement réformée, était le corollaire indispensable à la mise en œuvre de la politique de branche. Nous pouvons, à ce titre, relever que les collectes ont été globalement au niveau des prévisions. Les sommes collectées par l'ANFA étant portée à 152 M€ pour l'OPCA, 47,6 M€ pour la taxe d'apprentissage et 30 M€ au titre de la taxe fiscale.

Concernant la formation professionnelle continue, l'entrée en vigueur du **Compte personnel de formation (CPF)**, dispositif central de la réforme, a fortement mobilisé les instances paritaires et services de l'ANFA. L'action menée, soutenue par une forte action d'information et de promotion, a consisté à prendre en compte simultanément trois aspects.

Tout d'abord, actualiser et faire connaître la liste des certifications reconnues par la branche au niveau de la CPN était une priorité. Revoir profondément l'ingénierie des certificats de qualification professionnelle (CQP) de la branche pour les rendre accessibles via le CPF était le second levier, piloté par les Groupes techniques paritaires (GTP). Enfin, les Sections paritaires financières (SPF) se devaient de concevoir une ingénierie incitative fondée sur les priorités de branche.

Les résultats de ce plan d'action sont largement positifs avec, en 2015, près de 1 200 dossiers de CPF visant très majoritairement des certifications de branche et plus de 3,2 M€ engagés.

La formation professionnelle des jeunes en alternance étant une priorité stratégique de la branche, l'accord paritaire national (APN) du 18 mars 2015 visant le développement de l'apprentissage est venu compléter les dispositions de l'avenant N°71, plus qualitatives.

Les résultats de cette politique ambitieuse sont un accroissement de 21 % des entrées en contrat de professionnalisation en 2015 et de 14% pour les entrées en apprentissage. Ce sont ainsi 2 000 jeunes supplémentaires en alternance dans nos professions.

Cette année étant aussi celle de l'achèvement de **Compétences Emplois 2013-2015**, nous pouvons relever que les objectifs ont été atteints. Sur la période triennale, plus de **1 468 entreprises** représentant **26 000 salariés** ont bénéficié d'un diagnostic GPEC et **6 851 salariés des TPE** ont été formés avec à 90 % d'adhésion à la mesure « Former plutôt que licencier ».

Au-delà de ces actions que nous souhaitons relever, le Conseil de gestion de l'ANFA a aussi engagé notre association dans l'avenir. L'ANFA s'est ainsi dotée d'une nouvelle identité visuelle et d'une signature résolument en phase avec les évolutions de la branche. L'ajout de la signature « **Services de l'automobile et de la mobilité** » se traduira, dès 2016, par des actions nouvelles et spécifiques donnant corps à cette évolution majeure.

Bertrand MAZEAU
Président

Jacques BRUNEEL
Premier Vice-Président

SOMMAIRE

DE LA FORMATION INITIALE A LA FORMATION CONTINUE, LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE GLOBALE	p. 3
Mandats et organisation de l'ANFA pour mettre en œuvre, développer et harmoniser les dispositifs de formation	p. 3
Actualiser les qualifications du Répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA)	p. 5
Mener des partenariats de l'échelon européen à l'échelon régional	p. 5
FOCUS SUR LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	p. 7
FOCUS SUR L'OBSERVATOIRE	p. 9
GÉRER LES FONDS ET FINANCER LES ACTIONS DE FORMATION	p. 9
Gérer les ressources	p. 9
Soutenir les établissements de formation initiale	p. 11
Financer les démarches certifiantes	p. 11
Financer les actions de formation	p. 13
RENOUVELER LA POPULATION ACTIVE ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE FORMATION INITIALE	p. 15
Promouvoir les métiers et les formations	p. 15
Structurer et mettre en œuvre l'offre de certification	p. 16
Accompagner les opérateurs de formation	p. 19
DÉVELOPPER ET ADAPTER LES COMPÉTENCES DE LA POPULATION ACTIVE DE LA BRANCHE	p. 23
Promouvoir les dispositifs de formation continue	p. 23
Développer les dispositifs de formation continue	p. 24
Offrir un service de proximité : accompagner les entreprises et financer les actions de formation	p. 25
Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	p. 26
FOCUS SUR L'ACTION DE PROXIMITÉ	p. 27



DE LA FORMATION INITIALE À LA FORMATION CONTINUE, LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE GLOBALE

MANDATS ET ORGANISATION DE L'ANFA POUR METTRE EN ŒUVRE, DÉVELOPPER ET HARMONISER LES DISPOSITIFS DE FORMATION

L'ANFA, ASSOCIATION MANDATÉE PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX ET AGRÉÉE PAR L'ÉTAT

Les partenaires sociaux de la branche donnent mandat à l'ANFA pour mettre en œuvre et décliner, sous leur contrôle, la politique de formation de la branche centrée sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés. Inscrites dans la convention collective, les missions de l'ANFA sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la politique nationale de formation de la branche.
- Développer et harmoniser les dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional.
- Mettre en œuvre le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Association loi de 1901 et fonds d'assurance formation, l'ANFA est également agréée par l'Etat en tant qu'OPCA et OCTA.

L'ANFA est ainsi chargée de :

- Gérer les fonds de la formation continue, au titre de la convention d'objectifs et de moyens (Ministère du Travail) renouvelée en 2015, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.
- Collecter la taxe d'apprentissage, l'affecter par son agrément du 23 novembre 2015, et prendre part au développement qualitatif de l'apprentissage, au titre de la convention de coopération avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Elle perçoit et gère également une ressource de nature fiscale, au titre de l'article 1609 du Code général des impôts, dédiée aux formations techniques.

L'ORGANISATION

Les instances de gouvernance de l'ANFA sont de nature paritaire. Ainsi, siègent au conseil de gestion et dans les sections paritaires, les organisations représentatives de salariés et d'employeurs. L'ANFA agit conformément aux orientations données par la Commission paritaire nationale (CPN).

■ Le conseil de gestion paritaire

En 2015, les organisations suivantes étaient représentées au sein du conseil de gestion :

Organisations patronales

- Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA)
- Fédération Française de la Carrosserie (FFC)
- Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNAA)
- Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et du Motorcycle (FNCRM)

- Groupement National des Entreprises Spécialisées de l'Automobile (GNESA)
- Les Professionnels du Pneu
- Syndicat National du Contrôle Technique Automobile (SNCTA)
- Union Nationale Intersyndicale des Enseignants de la Conduite (UNIDEC)

Organisations salariales

- Fédération Confédérée FO de la Métallurgie
- Fédération de la Métallurgie/CFE-CGC
- Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie/CFDT
- Fédération des Travailleurs de la Métallurgie/CGT
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires

A l'occasion de la tenue de ces instances et en lien avec l'évolution législative, sur proposition de la direction de l'ANFA, les membres du conseil de gestion se sont notamment prononcés sur :

- La détermination des conditions de prise en charge spécifiques aux différents régimes financiers, dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 (séance du 25 juin 2015).
- L'utilisation des fonds collectés au titre du Compte Personnel de Formation (séance du 22 septembre 2015).
- L'actualisation des statuts de l'ANFA, relative à la composition du bureau (séance du 15 décembre 2015 – statuts en vigueur à compter du 6 avril 2016).

■ Les sections paritaires financières (SPF)

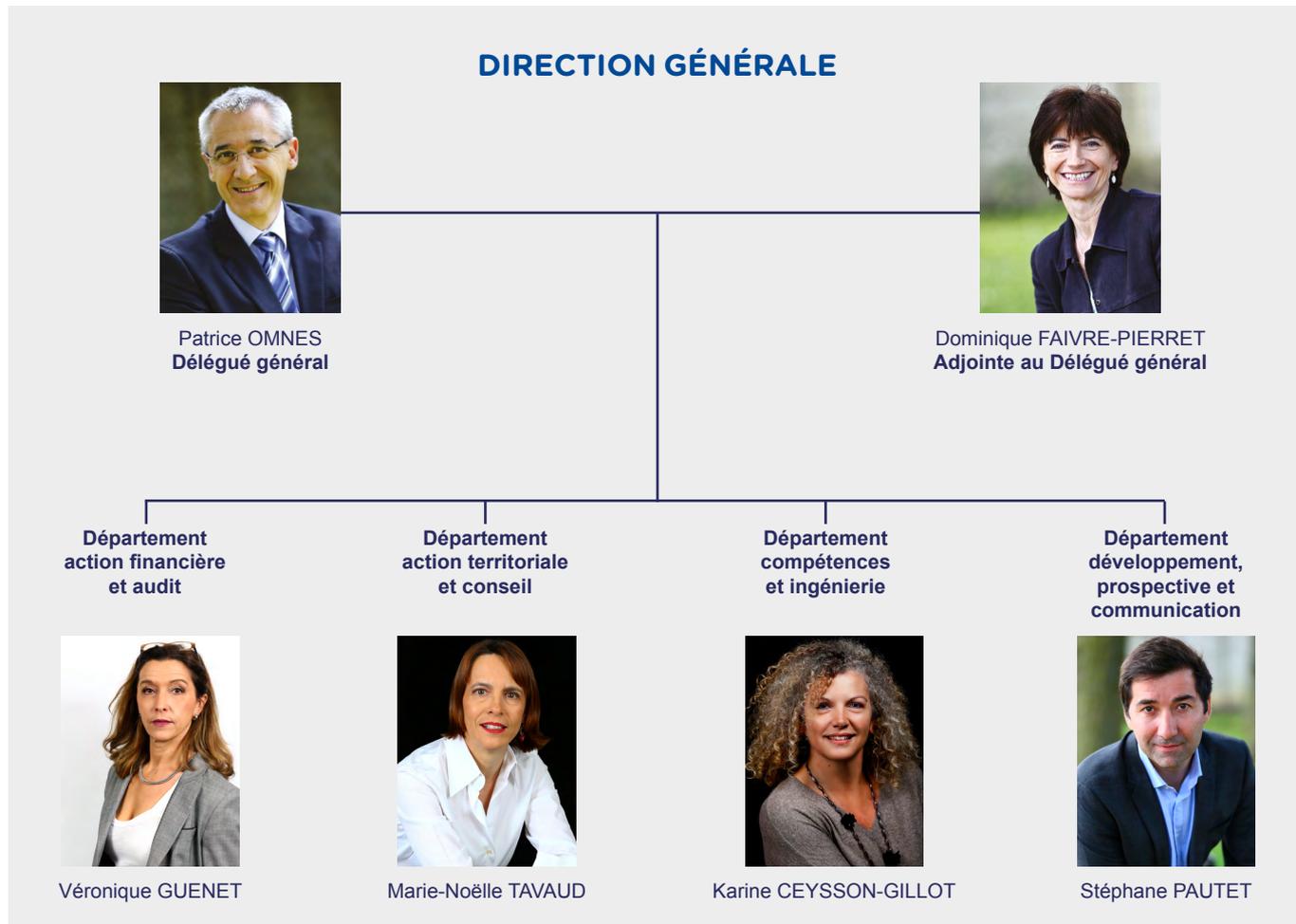
Composées de représentants désignés par les organisations siégeant au conseil, les SPF se sont réunies à quatre reprises durant l'année 2015.

Les SPF déclinent de façon opérationnelle et financière les décisions du conseil de gestion. Organisées en fonction de la nature des contributions gérées et des tailles d'entreprises, les SPF proposent au conseil de gestion les conditions de prise en charge des différents régimes.

Par ailleurs, au cours de l'année 2015, les membres des SPF ont approuvé les règles générales de certification des CQP (réunion du 26 mars) et ont adopté le cahier des charges relatif à l'accompagnement des entreprises dans une démarche post-diagnostic GPEC (réunion du 19 juin).

LES ÉQUIPES

Pour mettre en œuvre ses missions, l'ANFA est mobilisée autour de quatre départements :



ACTUALISER LES QUALIFICATIONS DU RÉPERTOIRE NATIONAL DES QUALIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE (RNQSA)

L'ANFA apporte un appui technique et méthodologique à la Commission paritaire nationale (CPN) pour actualiser les qualifications de la branche des services de l'automobile.

Pour ce faire, l'ANFA réunit des **groupes techniques paritaires (GTP), par domaine référencé au répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA)**. Chaque GTP est composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et salariales et se rassemble au moins une fois par an. L'observatoire y présente des portraits sectoriels et des données emploi-formation.

Les GTP ont pour finalité d'analyser les évolutions des secteurs professionnels et de proposer ou d'adapter les contenus des fiches de qualification et des CQP.

En 2015, **22 fiches de qualifications** ont été modifiées, avec notamment les évolutions ci-après :

- Mise à jour des fiches de qualification du domaine d'activité Maintenance, spécialité véhicules industriels:
 - « Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels »
 - « Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels »
- Mise à jour de la fiche de qualification du domaine d'activité Ecoles de conduite :
 - « Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite »
- Fusion des fiches de qualification du domaine d'activité Contrôle technique pour les véhicules légers (VL) et les poids lourds (PL), pour les trois niveaux:
 - « Contrôleur technique des véhicules »
 - « Contrôleur technique des véhicules confirmé »
 - « Chef de centre contrôle technique des véhicules »

MENER DES PARTENARIATS, DE L'ÉCHELON EUROPÉEN À L'ÉCHELON RÉGIONAL

LE PARTENARIAT ECVET AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a confié à l'ANFA, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France, le pilotage du secrétariat du dispositif européen ECVET (European Credit system for Vocational Education & Training).



En 2015, le secrétariat ECVET Team a réalisé la conception, la mise en œuvre et l'organisation des activités suivantes :

- Le forum européen annuel (234 participants), à Barcelone, sur le thème « les certifications modulables sur un marché du travail en mutation »
- 2 séminaires « ECVET et la mobilité » et 2 séminaires « ECVET pour la formation tout au long de la vie » (70 participants).

- 1 séminaire conjoint ECVET-EQAVET (partage d'expériences - 25 participants).
- 3 groupes de travail conjoints ECVET-EQAVET (80 participants).
- 3 séminaires ECVET de partage d'expériences (60 participants) et 4 groupes de travail consacrés aux unités d'acquis d'apprentissage.
- 3 numéros du magazine ECVET en version anglaise, française et allemande.

L'année 2015 marque une évolution des besoins auxquels le Consortium ECVET TEAM a su répondre. Les activités auront été très directement liées au développement d'une ingénierie d'ECVET, au service de tous les acteurs dans les pays de l'UE et en soutien aux politiques européennes de développement d'instruments qui contribuent à une meilleure insertion professionnelle des jeunes et à un meilleur maintien dans l'emploi des adultes.

LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION NATIONALE AVEC PÔLE EMPLOI

Les organisations syndicales de salariés et d'employeurs signataires de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 janvier 2009 ont convenu qu'il importait d'accentuer les politiques en faveur de la qualification et de la requalification des demandeurs d'emploi pour lesquels une action de formation s'avérerait nécessaire afin de favoriser leur retour à l'emploi.

Pour répondre à cet objectif, les partenaires sociaux ont introduit, au travers des articles 114 et 115 de l'ANI du 5 octobre 2009, des dispositions destinées à favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi par le recours à des actions de formation, **en mobilisant la préparation opérationnelle à l'emploi, collective (POEC) ou individuelle (POEI)**, et les actions de formation répondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

Le montage des POEC et POEI nécessite la coordination des interlocuteurs régionaux de Pôle emploi, des délégations ANFA et de l'opérateur de formation retenu pour préparer le candidat à la certification.

Afin d'encadrer la démarche, et pour faire suite à l'accord cadre 2013 – 2015, la « convention nationale de partenariat entre Pôle emploi et l'ANFA relative à la mise en œuvre de la préparation opérationnelle à l'emploi » a été signée pour la période 2015 à 2017.

LA MISE EN ŒUVRE DE PARTENARIATS À L'ÉCHELON RÉGIONAL

Chargées de décliner la politique de branche, les délégations régionales travaillent en concertation avec les principaux acteurs territoriaux, sur les sujets formation initiale et continue : **Conseils régionaux, DIRECCTE, rectorats, organismes consulaires, Pôle emploi, CARIF-OREF, missions locales, réseaux d'information et d'orientation.**

En 2015, les délégations régionales de l'ANFA ont ainsi été amenées à :

■ **Négocier, mettre en place et animer des actions définies dans les contrats d'objectifs territoriaux (COT) :**

- Financement par la région Aquitaine d'actions de formation destinées à 56 TPE/PME.
- Travail avec le conseiller régional Limousin sur l'obtention du permis de conduire pour les jeunes apprentis.
- Soutien et cofinancement des deux Normandie en faveur de l'information du grand public sur les métiers et les formations automobiles (formation des ambassadeurs métiers en vue de l'animation de forums et salons).
- Concertation avec les conseillers régionaux Centre et Basse-Normandie, en lien avec les rectorats, sur le plan d'équipements des établissements de formation. Cofinancement de la formation technique des enseignants et formateurs.
- Renouvellement de la convention relative à la plateforme régionale dédiée à la mobilité internationale des apprentis en lien avec le Conseil régional Rhône-Alpes, d'autres branches professionnelles et la Fédération des Régions Européennes pour la Recherche, l'Éducation et la Formation.

■ **Ajuster les cartes régionales de formation afin d'articuler les différentes voies de formation et les besoins emploi-formation sur le territoire :**

- Participation aux réunions de concertation organisées par les Conseils régionaux.
- Participation aux travaux relatifs à la finalisation des cartes des formations.

■ **Conduire des analyses sectorielles au niveau régional, en lien avec l'observatoire ANFA et les observatoires régionaux emploi-formation (OREF) :**

- Adaptation de l'offre de formation initiale et continue au regard des conclusions de l'enquête diagnostic emploi-formation en Ile-de-France en partenariat avec le Conseil Régional et les rectorats. Validation du projet de Campus des services de l'automobile et de la mobilité.

■ **Participer à des groupes de travail académiques :**

- Participation aux comités de labellisation des « Lycées des Métiers » pour l'académie de Nancy-Metz, Versailles et Créteil.
- Mise en place d'une stratégie d'homogénéisation des équipements relatifs aux véhicules électriques dans les académies de Montpellier, Toulouse, et mise en place d'une formation des nouveaux enseignants pour la manipulation des fluides frigorigènes et habilitation électrique dans l'académie de Versailles.
- Accompagnement expérimental de plusieurs lycées sur l'intégration de tablettes pour l'organisation des séquences de cours en atelier, piloté par l'Inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de filière de l'académie de Versailles.
- Présentation des actions conduites par la branche avec IRP Auto en matière de prévention et de santé ; intégration dans le plan de formation 2016 du stage « la prévention des risques dans l'entreprise automobile », pour les académies de Montpellier et Toulouse.

■ **Collaborer avec les Missions locales et CARIF OREF :**

- Professionnalisation des conseillers sur un bassin d'emploi en PACA et en Alsace.



FOCUS SUR...

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, issue de l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, a réformé en profondeur la formation professionnelle en remodelant les obligations de l'employeur, les droits des salariés et le financement des dispositifs de formation.

Elle a pour objectif le développement des compétences et des qualifications des salariés afin de favoriser l'employabilité, leur évolution professionnelle et dynamiser la compétitivité des entreprises.

Elle institue le compte personnel de formation (CPF) qui permet au salarié de gérer lui-même l'évolution de ses compétences. La sécurisation des parcours professionnels est renforcée par la mise en place d'un entretien bisannuel en entreprise et d'un conseil en évolution professionnelle accessible gratuitement par les salariés.

Les employeurs doivent s'acquitter d'une contribution unique qui soutient les besoins en formation des entreprises et des individus, notamment celles et ceux qui en sont les plus éloignés. En parallèle, ils disposent de plus de liberté pour mettre en place des plans de formation concertés et efficaces.

Une réforme de la taxe d'apprentissage a également été adoptée par la loi du 8 août 2014. Elle a pour objectif principal d'orienter une part croissante de la taxe vers l'apprentissage et d'améliorer la transparence et la lisibilité des circuits de financement de l'apprentissage pour les entreprises.

LE CPF

Il est attaché à l'individu, dès son entrée dans la vie active jusqu'au départ en retraite, qu'il soit salarié, apprenti, demandeur d'emploi. Il ne nécessite l'accord de l'employeur que pour une formation réalisée pendant le temps de travail.

LA RÉFORME DANS LA BRANCHE

Les partenaires sociaux de la branche ont signé, dès le 3 juillet 2014, l'avenant 71 qui traduit dans la convention collective les dispositions législatives, afin de renforcer la politique de formation.

Cet accord donne priorité à l'alternance et à l'apprentissage pour s'insérer dans la branche, il organise le déploiement du CPF autour des CQP de la branche et des certifications reconnues par elle, il confirme l'ANFA comme « guichet unique 100 % profession » des entreprises de la branche. En complément des obligations légales, il instaure également un plan de formation de branche dédié spécifiquement aux problématiques de formation du secteur.

LES ACTIONS DE L'ANFA

■ Les matinales d'information

Les matinales d'information sur la réforme et son impact sur les entreprises se sont poursuivies en 2015. Une 2nde édition de 24 rencontres a permis à l'ANFA de donner aux entreprises des réponses concrètes sur les nouveaux financements et dispositifs de formation, leur permettant d'optimiser leur budget formation et de renforcer les compétences de leurs salariés. Plus globalement, l'ANFA a conduit un effort important d'information aux adhérents sur la réforme : rendez-vous en entreprise, édition d'outils de communication, publication internet, campagne mailing, etc...

■ L'ingénierie pédagogique

Afin de mettre en cohérence les CQP de la branche avec les nouvelles règles définies par la réforme et l'introduction du CPF, 85 référentiels de CQP ont été rénovés par le département Compétences et ingénierie de l'ANFA et validés par les partenaires sociaux, dans le cadre de la Commission paritaire nationale (CPN). Jusqu'alors organisés en modules, les CQP ont été réorganisés en unités et blocs de compétences afin que chaque unité de compétences soit éligible au CPF.

■ L'ingénierie financière

La loi du 5 mars 2014 et l'avenant de branche 71 modifient profondément, tant les contributions, leur nature et leur quotité, que les priorités et les conditions de prise en charge. L'ensemble de la politique financière, collecte et financement, a donc été mis en cohérence avec les attentes de la branche et des pouvoirs publics. Les sections paritaires financières (SPF) ont, à ce titre, adopté des conditions financières valorisant les actions de formation « cœur de métiers », ainsi que les actions certifiantes et diplômantes.



FOCUS SUR... L'OBSERVATOIRE DE L'ANFA

ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE LA BRANCHE

LA MISSION DE L'OBSERVATOIRE DE L'ANFA

L'observatoire de l'ANFA apporte, à travers ses études, des éléments de réflexion aux acteurs de la branche les amenant à réfléchir à de nouvelles opportunités de développement et à impulser les politiques de formation nécessaires face aux mutations socio-économiques impactant les services de l'automobile et de la mobilité.

Il doit, par ses travaux, anticiper l'impact de ces évolutions sur les métiers exercés ou en devenir et favoriser l'adaptation permanente des qualifications et des certifications.

LES TRAVAUX 2015

■ Contribuer à la connaissance de la branche

- Réaliser le rapport des données sociales de la branche
- Élaborer des états des lieux sur les différents secteurs d'activité. L'observatoire présente à chaque groupe technique paritaire (GTP) une actualité sur l'activité des secteurs concernés et des données spécifiques emploi-formation.

■ Analyser et anticiper l'impact des évolutions économiques, technologiques, réglementaires et démographiques sur l'emploi, les métiers et les besoins en formation

- **Étude prospective** : Des travaux prospectifs visant à identifier les besoins en qualification à l'horizon 2022 dans les entreprises du commerce et de la réparation automobile (CRA) ont été réalisés en 2015.
- **Enquête sur les pratiques de recrutement des entreprises de la branche.**
- **Études à l'échelon régional** :
 - **Régioscope** : avec une édition nationale et 22 éditions régionales, ces documents présentent les chiffres-clés de la branche en matière d'activité, d'emploi et de formation.
 - **Les diagnostics emploi-formation régionaux**, réalisés avec les délégations régionales ANFA pour analyser la pertinence des cartes de formation et pouvoir définir des axes d'amélioration ou d'optimisation.

- **Étude de la situation du CRA en France par rapport au reste de l'Europe.**

- Études sectorielles :

- **Le commerce et la réparation de motocycles** - Autofocus n°58
- **Le démontage et le recyclage automobile** - Autofocus n°59
- **Le magasinage et la commercialisation des pièces de rechange automobiles** - Autofocus n°61
- **Enquêtes de suivi de l'insertion.** Elles portent sur les apprentis, les lycéens, les jeunes formés en CQP et les personnes ayant réalisé un CQP dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi (POEC).

Toutes les publications de l'Observatoire sont consultables sur le site www.anfa-auto.fr/Observatoire.

PERSPECTIVES 2016

- Réaliser une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) de branche dans les entreprises du commerce et de la réparation automobile
- Réaliser les portraits sectoriels : des écoles de conduite et des entreprises de dépannage automobile
- Analyser les problématiques liées au décrochage scolaire
- Enquêter sur les conditions d'accueil des jeunes en situation de handicap



GÉRER LES FONDS ET FINANCER LES ACTIONS DE FORMATION

L'ANFA, guichet unique de la branche des services de l'automobile, propose à chaque entreprise de l'accompagner, de la gestion des contributions formation jusqu'au financement des actions de formation de ses salariés. Les fonds collectés permettent également le développement de la formation initiale, notamment par la voie de l'alternance.

GÉRER LES RESSOURCES

Ressources (en M€)		Réalisé 2014	Budget 2015	Réalisé 2015
Contributions légales reversées	CIF	-	11,3	13,8
	FPSP	10,1	11,3	11,6
Contributions légales gérées	CPF	-	12,6	12,9
	Professionnalisation	34,1	25,6	27,0
	Plan			
	• Dont moins de 10 salariés	14,0	13,7	14,0
	• Dont 10 à moins de 50 salariés	3,0	5,7	6,2
	• Dont 50 à 300 salariés	0,5	2,0	2,1
Contributions supplémentaires	Conventionnelle	17,4	29,8	30,2
	Versements volontaires	36,8	37,5	34,2
Autres ressources	Taxe fiscale	28,9	29,0	29,8
	Taxe d'apprentissage	44,3	47,0	47,6
TOTAL COLLECTE		189,1	225,5	229,4
PARTENARIATS FINANCIERS		3,6	11,1	7,4
TOTAL RESSOURCES		192,7	236,6	236,8

La loi du 5 mars 2014 « formation professionnelle, emploi et démocratie sociale » a redéfini la nature et les quotités des contributions versées par les entreprises au titre de la formation professionnelle. Les ressources de l'ANFA peuvent être réparties et analysées en quatre catégories principales :

LES CONTRIBUTIONS INTÉGRALEMENT REVERSÉES

Les mesures de simplification à l'adresse des entreprises pour le versement d'une contribution « unique », ont conduit à confier à l'ANFA l'encaissement des collectes réalisées au titre des contributions FPSP et CIF. D'un montant total de 25,4 M€, elles sont intégralement reversées au Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP).

LES CONTRIBUTIONS LÉGALES OBLIGATOIRES : PROFESSIONNALISATION, PLAN, CPF

62,2 M € ont été collectés à ce titre. Professionnalisation et plan de formation précédemment collectés voient leur régime modifié par la nouvelle loi. Les volumes collectés en 2015 ne peuvent être comparés aux précédents encaissements :

- Les fonds perçus au titre de la professionnalisation (27 M€) s'inscrivent en baisse de 20 %, conséquence des taux définies par la loi du 5 mars 2014
- Les fonds collectés au titre du plan de formation sont en augmentation de 28%. Suite à la réforme, les contributions légales sont en effet intégralement versées à l'OPCA de branche.

Le compte personnel de formation (CPF) est la mesure phare de la réforme. Son financement est assuré par une contribution de 0,2 % de la masse salariale perçue auprès des entreprises de 10 salariés et plus. 12,9 M€ ont été perçus à ce titre en 2015.

LES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE ET VERSEMENTS VOLONTAIRES

64,4 M€ ont été collectés à ce titre. Les versements volontaires effectués par les entreprises de 10 salariés et plus confiant la gestion de leur plan de formation à l'ANFA restent, malgré les impacts de la réforme, à un niveau élevé témoignant de la relation durable et de confiance établie avec les adhérents.

La contribution conventionnelle, décidée par les partenaires sociaux dans le cadre de l'avenant 71, dote l'ANFA des moyens nécessaires pour mettre en œuvre la politique de branche en matière de formation professionnelle définie par les partenaires sociaux.

LES AUTRES RESSOURCES : TAXE FISCALE ET TAXE D'APPRENTISSAGE

Ces deux ressources permettent le financement de la politique de branche en faveur de la formation initiale. La taxe fiscale, dont l'assiette est la masse salariale des fonctions « techniques », est d'un rendement sensiblement stable avoisinant 30 M€. Les encaissements totaux de taxe d'apprentissage s'élèvent à 47,6 M€. Ils font l'objet d'obligations de reversements :

- à la région, dans le cadre du reversement obligatoire (51 %),
- aux centres de formation d'apprentis (CFA), lorsqu'une entreprise intègre dans ses effectifs un apprenti d'un de ces établissements (quota), ou lorsque les versements sont désignés par l'entreprise.
- aux établissements dispensant des formations initiales, lorsqu'ils sont désignés par l'entreprise au moment du versement (hors quota).

Le solde de ces fonds est affecté par les instances de l'ANFA à des CFA ou établissements de formation participant à la formation professionnelle initiale des jeunes aux métiers de la branche.

Au total, ce sont ainsi 229,4 M€ qui ont été collectés sur l'exercice 2015, montant dépassant de près de 4 M€ la prévision budgétaire.

7,4 M€ ont été, par ailleurs, obtenus au titre de partenariats financiers (Etat, FPSPP) pour financer des actions de formation et diagnostics, amenant à près de 237 M€ les ressources disponibles.

62,2 M€

Contributions
légales mutualisées

64,4 M€

Contributions
formation de branche
et d'entreprise
volontaires

47,6 M€

Taxe
apprentissage

29,8 M€

Taxe fiscale affectée
aux formations
techniques

SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION INITIALE

L'ANFA apporte un soutien financier aux établissements en charge de la formation des apprentis et des jeunes sous statut scolaire. Cet axe est prioritaire pour l'ANFA, qui a engagé en 2015 63,4 M€ et accompagné ainsi près de 400 établissements.

Outre les ressources de taxe fiscale et les fonds libres de taxe d'apprentissage, les transferts à l'apprentissage, issus du régime de la professionnalisation et pouvant être affectés au financement des frais de fonctionnement des CFA, complètent à hauteur de 5 M€ les fonds investis sur cet axe.

PERSPECTIVES 2016

Poursuivre une politique structurée, intégrée et de long terme :

- 62,3 M€ inscrits au budget 2016 pour accompagner les établissements, dont 0,4 M€ au titre de l'accompagnement financier de projets de construction
- Distribution qualitative et travail sur les cartes de formation régionales, en cohérence avec les besoins des entreprises

FINANCER DES DÉMARCHES CERTIFIANTES

L'acquisition d'une qualification / certification est possible par deux voies d'accès principales :

- la formation en alternance qui concerne plus généralement les jeunes,
- la formation continue, principalement pour un public adulte et en emploi.

Pour cette dernière, trois dispositifs permettent à présent d'acquérir ou compléter au cours de sa carrière une qualification non obtenue en formation initiale : la période de professionnalisation, le compte personnel de formation (CPF), et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La préparation opérationnelle à l'emploi (POE) est réservée aux demandeurs d'emploi et vise également l'acquisition d'une qualification.

L'ensemble de ces dispositifs représentent 31 M€, soit un tiers des dépenses de formation.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ET LE TUTORAT

Engagements bruts	Réalisé 2014		Réalisé 2015	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Contrats de professionnalisation	2 989	20 042 118 €	3 605	26 184 743 €
Tuteurs / Maîtres d'apprentissage	511	191 090 €	661	150 927 €
TOTAL	3 500	20 233 208 €	4 266	26 335 670 €

3 605 contrats (jeunes et adultes) ont été financés en 2015, nombre en progression de 21 % sur un an et de 33 % sur deux ans. Ainsi, le redémarrage amorcé en 2014 est confirmé et l'activité 2015 se révèle être une des plus fortes depuis 10 ans, retrouvant les niveaux connus avant 2007.

- 92 % des contrats financés le sont au bénéfice de jeunes de moins de 26 ans.
- Les contrats sont conclus en CDD dans 97 % des cas, niveau stable dans le temps.
- 60 % des stagiaires suivent leur formation au sein d'un groupe homogène de stagiaires, démarche

animée par l'ANFA en lien avec les CFA.

- 56 % sont des CQP. Les CQP « technicien expert après-vente automobile », « vendeur automobile confirmé » continuent de représenter, à eux seuls, la moitié des CQP préparés.
- En lien avec les spécialités préparées, la durée des contrats est longue : 76 % excèdent un an.
- Plus de 80 % des objectifs de formation visés ont un niveau supérieur au Bac.

En parallèle des contrats de professionnalisation, 661 tuteurs ont été formés à l'accompagnement des jeunes salariés dans l'entreprise.

LES PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION

Engagements bruts	Réalisé 2014		Réalisé 2015	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Période de professionnalisation	232	574 995 €	623	1 226 121 €

623 périodes de professionnalisation financées pour un total de 1,2 M€, d'une durée moyenne de 145 heures.

Rappelons que depuis août 2014, sont éligibles à ce financement les seules formations certifiantes d'une durée minimum supérieure à 70 heures, sauf à ce

que les formations entreprises visent à l'acquisition du socle de compétences ou la préparation d'une certification inscrite à l'inventaire. Sur périmètre comparable, les financements accordés à ce dispositif ont doublé en 2015.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Engagements bruts	Budget 2015		Réalisé 2015	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Compte personnel de formation	4 041	11 452 000 €	1 145	3 244 610 €

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF). Attaché à chaque individu entré dans la vie active, il vise à favoriser son employabilité, à l'acquisition de diplômes et certifications, sécurisant ainsi les parcours professionnels. La montée en puissance de ce dispositif a été progressive au cours de l'année 2015.

1 145 dossiers ont été financés en 2015. 85 % visaient une certification ou un diplôme de branche.

La durée moyenne s'est établie à 69 heures, dont 35 heures financées par la mesure dite « Rebsamen » qui autorisait les OPCA à financer les parcours au-delà des heures possédées par les stagiaires.

1 145 dossiers CPF financés

85 % visent une certification de branche

Durée moyenne : **69 h**

Montant moyen : **2 850 €**

LES DISPOSITIFS DEMANDEURS D'EMPLOI : PRÉPARATIONS OPÉRATIONNELLES À L'EMPLOI (POE)

Engagements bruts	Réalisé 2014		Réalisé 2015	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
POE individuelles	56	12 000 €	45	10 183 €
POE collective	158	785 770 €	104	519 285 €
TOTAL	214	797 770 €	149	529 468 €

Avec la disparition du DIF « portable », l'accompagnement des demandeurs d'emplois en 2015 repose désormais sur le financement des préparations opérationnelles à l'emploi. L'engagement financier atteint ici 529 K€.

■ Les démarches individuelles restent marginales : 45 dossiers et 10 K€.

■ 104 demandeurs d'emploi ont été accompagnés dans le cadre de la POEC. Ce dispositif bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 75 % par le FPSPP. Ont été montés en 2015 des groupes préparant les CQP « opérateur service rapide », « mécanicien cycle », « contrôle technique » et « mécanicien maintenance véhicules utilitaires & industriels ».

FINANCER DES ACTIONS DE FORMATION

L'adaptation ou le maintien des salariés dans leur poste nécessitent un investissement formation permanent pour renforcer ou mettre à niveau des compétences. Ces actions, d'une durée plus courte, ne visent pas l'acquisition d'une qualification. 71,4 M€ ont été consacrés à ces financements en 2015, montant en progression de 5 % sur un an.

LES ACTIONS DE FORMATION SUIVIES PAR LES SALARIÉS D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS

Engagements bruts	2014			2015		
	Montant	Heures	Stagiaires	Montant	Heures	Stagiaires
Actions Collectives						
Auto-école	246 992 €	8 386	459	404 782 €	10 031	505
Formations techniques	13 959 092 €	248 113	14 027	15 239 693 €	268 002	14 867
Formations tertiaires	1 555 880 €	28 827	1 389	1 282 305 €	22 983	1 404
Sous-total	15 761 964 €	285 326	15 875	16 926 780 €	301 016	16 776
Demandes individuelles	5 975 705 €	374 903	22 052	6 893 288 €	390 885	24 039
TOTAL	21 737 669 €	660 229	37 927	23 820 068 €	691 901	40 815

L'ANFA a accompagné 40 815 stagiaires pour un total de 23,8 M€. Ce montant s'inscrit en progression de 10 % sur un an.

Cette cible a bénéficié en 2015 d'une mesure d'accompagnement financée par le FPSPP. Cette dernière prévoyait au-delà du coût pédagogique, le financement d'un forfait social de 13 € par heure de formation suivie. Cette mesure, dont les réalisations totalisent 3,7 M€, représente 13 % des engagements 2015.

2015 est la dernière année d'exercice du plan d'appui Compétences Emplois II. Ce dernier, qui comprenait le financement des coûts pédagogiques et d'un forfait salarial si l'entreprise s'engageait à maintenir son salarié en emploi, totalise 5 M€ en 2015 (21 % des engagements).

Le coût moyen par stagiaire s'établit à 584€. L'augmentation de 10 € sur un an s'explique par le remboursement du forfait

social sur près d'un quart des dossiers.

La durée moyenne de formation reste de 17 heures.

Ces entreprises ont également bénéficié de diagnostics GPEC pour un total de 2 M€, soit 316 diagnostics.

PERSPECTIVES 2016

Pour ces entreprises, 25 M€ ont été budgétés en 2016 sur les axes suivants :

- Poursuite du plan d'appui Compétences Emplois 2016-2018 : 6 M€
- Accompagnement des démarches individuelles : 7 M€
- Priorités de branche : 12 M€

LES ACTIONS DE FORMATION SUIVIES PAR LES SALARIÉS D'ENTREPRISES DE 10 À MOINS DE 50 SALARIÉS

Entreprises de 10 à moins de 50 salariés	2014			2015		
	Montant	Heures	Stagiaires	Montant	Heures	Stagiaires
Demandes collectives	9 608 350 €	152 962	12 269	9 741 221 €	152 811	12 917
Demandes individuelles	600 870 €	20 999	1 152	2 603 290 €	112 115	7 232
TOTAL	10 209 220 €	173 961	13 421	12 344 511 €	264 926	20 149

L'ANFA a accompagné 20 149 stagiaires en 2015, finançant leurs actions de formation à hauteur de 12,3 M€.

L'augmentation connue sur un an tient à l'évolution des ressources collectées par l'ANFA en 2015, mais également à l'effort d'investissement formation réalisé par ces entreprises.

La perception d'une contribution obligatoire au titre du plan a permis à l'ANFA de proposer une politique de prise en charge adaptée aux entreprises non adhérentes. Le financement de demandes individuelles a, à ce titre, été multiplié par quatre.

Le coût moyen par stagiaire s'établit à 613 euros et la durée moyenne de l'action de formation suivie à 13 heures.

Des diagnostics GPEC ont également été financés dans le cadre du plan d'appui Compétences Emplois II : 1,3 M€, soit 135 diagnostics.

En poursuite des diagnostics, 41 « accompagnements GPEC post diagnostic », nouveau dispositif 2015, ont été financés. Ils visent à accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre de préconisations issues du diagnostic GPEC.

PERSPECTIVES 2016

14,2 M€ ont été réservés pour accompagner ces entreprises dans les démarches suivantes :

- Diagnostic GPEC et accompagnement 0,9 M€
- Compétences Emplois volet formation : 1,6 M€
- Actions formation : 11,7 M€

LES ACTIONS DE FORMATION SUIVIES PAR LES SALARIÉS D'ENTREPRISES DE 50 À MOINS DE 300 SALARIÉS

Entreprises de 10 à moins de 50 salariés	2014			2015		
	Montant	Heures	Stagiaires	Montant	Heures	Stagiaires
Demandes collectives	15 699 531 €	262 578	20 252	16 255 890 €	258 220	22 973
Demandes individuelles	102 256 €	2 235	198	873 834 €	29 069	1 894
TOTAL	15 801 787 €	264 813	20 450	17 129 724 €	287 289	24 867

L'ANFA a accompagné 24 867 stagiaires, finançant leurs actions de formation à hauteur de 17,1 M€, montant en augmentation de 9 %.

L'instauration d'une contribution obligatoire, ouvrant droit à un accompagnement financier aux entreprises non adhérentes, a permis de multiplier par huit les montants de prises en charge accordés à cette cible.

Par ailleurs, les entreprises adhérentes ont maintenu un niveau de dépenses élevé, en progression de 5 %.

Le coût moyen par stagiaire atteint 690 € et est donc plus élevé que pour les entreprises de moins de 50 salariés.

La durée moyenne de l'action est de 12 heures.

Ces entreprises ont bénéficié du financement de diagnostics GPEC d'une durée maximale de 30 jours. 32 diagnostics ont été financés pour 870 K€.

PERSPECTIVES 2016

17,2 M€ ont été réservés à destination de ces entreprises au titre du financement des actions de formation

LES ACTIONS DE FORMATION SUIVIES PAR LES SALARIÉS D'ENTREPRISES DE PLUS DE 300 SALARIÉS

Entreprises de plus de 300 salariés	2014			2015		
	Montant	Heures	Stagiaires	Montant	Heures	Stagiaires
Demandes collectives	20 030 095 €	333 398	21 574	18 211 914 €	294 206	26 517

26 517 stagiaires ont été formés, représentant un investissement de 18,2 M€.

Ces entreprises n'ayant pas à réaliser de versement au titre du plan, ne sont ici recensées que les dépenses réalisées sur versements volontaires ainsi que quelques financements accordés au titre d'actions de branche.

Le coût moyen par stagiaire atteint 688 €. La durée moyenne de l'action est de 11 heures.

PERSPECTIVES 2016

Près de 23 M€ ont été réservés à destination de ces entreprises au titre du financement des actions de formation

40 815

stagiaires pour les entreprises de moins de 10 salariés

20 149

stagiaires pour les entreprises de 10 à moins de 50 salariés

24 867

stagiaires pour les entreprises de 50 à moins de 300 salariés

26 517

stagiaires pour les entreprises de plus de 300 salariés



RENOUVELER LA POPULATION ACTIVE ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE FORMATION INITIALE

L'ANFA contribue à la formation des jeunes aux métiers des services de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo.

19,1 % de salariés de la branche sont âgés de 16 à 24 ans.

6,5 % sont des alternants

En 2015, plus de 57 000 jeunes étaient en formation dont 31 000 jeunes sous statut scolaire, plus de 20 000 jeunes apprentis et près de 6 000 jeunes sous contrat de professionnalisation.

PROMOUVOIR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

L'ANFA a pour mission de promouvoir les métiers des services de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo, ainsi que les formations qui en permettent l'accès. Pour ce faire, elle communique de manière globale : du secteur aux métiers, des métiers aux dispositifs de formation, des formations aux établissements.

L'ANFA conçoit et produit des outils de communication à destination des jeunes et des parents :

- **Livrets métiers.** 25 000 exemplaires sont distribués chaque année. L'entrée par famille de métiers (maintenance, carrosserie-peinture, commerce et services) permet de valoriser la diversité des métiers et des filières ainsi que de présenter les évolutions professionnelles. Les métiers sont introduits sous forme de fiches comportant les activités principales et l'environnement professionnel du métier, les formations pour y accéder et les passerelles.
- **Livrets régionaux,** complémentaires aux livrets métiers. 32 000 exemplaires sont distribués chaque année permettant de présenter l'offre de formation par région et d'orienter au mieux les jeunes vers l'organisme de formation répondant à leur besoin et le plus proche de chez eux.
- **Site web :** plus de 144 000 visites ont été enregistrées en 2015 sur le site www.metiersdelauto.com, soit près de 40% de plus que l'an passé.
- **Vidéos :** 58 films sont hébergés sur la chaîne Youtube « MetiersAuto » et ont été vus 442 092 fois.



En 2015, **une étude**, menée auprès de jeunes de collègues, **sur l'attractivité des métiers** a permis de mettre en exergue l'intérêt des jeunes pour le secteur. L'attachement au véhicule et à la mécanique reste central mais il faut souligner également l'intérêt pour la notion de service à l'automobiliste et à la collectivité. Au delà des aspects techniques, ce sont donc des valeurs humaines et citoyennes qui font également l'attrait des métiers de la branche.

Une **page facebook**, canal de communication privilégié des jeunes, a été créée à leur intention fin 2015 : www.facebook.com/metiersservicesauto/

Les délégations régionales fédèrent les opérateurs de formation initiale locaux autour d'actions de promotion communes. Le pilotage et/ou la participation à près de 70 salons sont l'occasion de porter le message et les dispositifs de la branche. Ils sont axés sur les démonstrations et la pratique des métiers sur des ateliers. Quelques exemples :

■ **Des salons :**

- Mondial des métiers à Lyon : stand de 500 m²
- Métierama à Marseille : stand de 450 m²
- Aquitec en Aquitaine : stand de 90m²

■ **Des forums :** « Artisanales » de Chartres ; forum de l'orientation à Orléans, Tours, Chartres ; salon régional emploi formation de Colmar ; Paris Métropole pour l'emploi des jeunes ; Formathèque à Nantes ; TAF (Travail Avenir Formation) à Montpellier...

■ **Des compétitions métiers dans le cadre des Olympiades des métiers :** finales nationales de janvier 2015 à Strasbourg (accueil de 80 000 visiteurs et 30 000 collégiens).

PERSPECTIVES 2016

■ **Communiquer auprès des jeunes** en s'adressant à eux sur les thèmes qui les attirent. Cette communication s'appuiera sur l'enquête attractivité des métiers et nécessitera la refonte des outils print et du site www.metiersdelauto.com ainsi que la création de sa version mobile

■ **Organiser la 1^{ère} semaine des services de l'automobile**, fédérant les actions de communication des CFA pour permettre l'élaboration d'un plan de communication national

STRUCTURER ET METTRE EN ŒUVRE L'OFFRE DE CERTIFICATION

CRÉER ET RÉNOVER L'OFFRE DE CERTIFICATION

L'ANFA veille à l'actualisation de l'offre recensée au sein du Répertoire national des certifications des services de l'automobile (RNCSA) :

■ **Les diplômes et titres à finalité professionnelle**

L'ANFA participe aux travaux de rénovation des diplômes et titres professionnels, en appui aux différents Ministères (Education nationale, Enseignement supérieur, Intérieur, Travail).

En 2015, l'achèvement des travaux de rénovation du BTS Après-Vente Automobile, qui sera renommé BTS Maintenance des Véhicules, marque l'aboutissement des travaux de rénovation de l'ensemble des diplômes de la filière Maintenance entamés en 2012, du CAP au diplôme d'ingénieur.

Dans la filière Démolition / recyclage, afin de consolider le parcours de formation dédié au recyclage et à la valorisation des véhicules, adossé à la licence professionnelle OMSA en 2014, l'ANFA a accompagné l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) dans le déploiement et la mise en œuvre de cette option en collaboration avec les professionnels.



■ Les certificats de qualification professionnelle (CQP)

Les CQP sont des certifications de branche, créées et délivrées par les professionnels des services de l'automobile et leurs représentants. En 2015, suite à la réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014, et afin de favoriser l'utilisation du compte personnel de formation (CPF), le dispositif d'accès aux CQP a fait l'objet d'une rénovation structurelle. Dans cette perspective, les CQP sont désormais construits en blocs et unités de compétences.

En 2015, les CQP rénovés concernent les domaines d'activité du RNQSA suivants :

- Vente véhicules utilitaires et industriels	6 CQP rénovés
- Vente pièces de rechange et accessoires	10 CQP rénovés
- Vente automobile	6 CQP rénovés
- Maintenance automobile dont service rapide et vitrage	16 CQP rénovés
- Carrosserie-Peinture	9 CQP rénovés et 4 créés
- Location de véhicules	5 CQP rénovés
- Parcs de stationnement	4 CQP rénovés
- Contrôle technique	6 CQP rénovés
- Vente et maintenance cycles	2 CQP rénovés et un titre à finalité professionnelle
- Préparation & rénovation de véhicules	4 CQP rénovés
- Démontage-recyclage	4 CQP rénovés et 1 créé
- Maintenance véhicules utilitaires et industriels	8 CQP rénovés

Parallèlement, et pour accompagner la mise en œuvre de cette rénovation, de nouvelles règles d'accès aux CQP ont été définies et validées par les instances de l'ANFA.

Au 31 décembre 2015, ce sont au total **85 CQP et 1 titre à finalité professionnelle** de la branche des services de l'automobile qui ont été rénovés par l'ANFA.

ORGANISER TERRITORIALEMENT L'OFFRE DE CERTIFICATION

Afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des entreprises, les délégations régionales de l'ANFA conduisent un travail permanent de réflexion sur la pertinence de l'appareil de formation.

Les délégations s'appuient sur les **synthèses régionales** portant sur les principaux indicateurs de l'emploi et de la formation réalisées par l'Observatoire, les besoins des entreprises de leur territoire et la connaissance des établissements de formation préparant aux métiers de la branche.

L'objectif est de **disposer d'une offre de formation en adéquation avec les besoins des**

professionnels en volume, en niveau d'expertise et en localisation : une offre qui réponde aux besoins de qualification des entreprises, au renouvellement de la population et à l'évolution des métiers. Les délégations doivent s'assurer de la réunion de l'ensemble de ces critères, veiller à la qualité des formations dispensées et à une couverture géographique cohérente et adaptée.

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA BRANCHE

L'ANFA participe au suivi pédagogique des formations de l'enseignement supérieur en collaboration avec les universités et les écoles partenaires. Elle est associée aux recrutements de jeunes, aux soutenances des projets tuteurés et des mémoires. Suivant les formations, elle participe également aux commissions formations ou aux conseils de perfectionnement.



■ Formation d'ingénieur en maintenance des véhicules automobiles :

L'ANFA est membre du conseil d'administration de l'Association pour les Formations d'Ingénieurs des Services de l'Automobile (AFISA) et en assure le suivi administratif.

■ Licence professionnelle Organisation et management des services de l'automobile (OMSA) :

L'ANFA veille au respect du cahier des charges de la licence sur les trois sites (Université de Marne-la-Vallée, IUT2 de Grenoble et ISTA de Ploufragan). Etant donnée l'autonomie des universités sur leurs propres licences professionnelles, l'ANFA assure l'interface entre elles afin de maintenir une cohérence sur les trois sites. De même, l'ANFA organise chaque année un comité de coordination nationale afin d'en définir collégialement les évolutions.

Pour répondre aux besoins en compétences des entreprises de la région sud-ouest, l'ANFA s'est rapprochée de l'Université de Bordeaux pour y ouvrir la licence professionnelle OMSA. La première rentrée s'est effectuée en septembre 2015 à l'IUT de Bordeaux.

■ Bachelor option Commerce Automobiles

Pour répondre au besoin de la profession sur les fonctions de commerce automobile, l'ANFA, en partenariat avec l'EMN (Ecole de Management de Normandie), a construit en 2015 un programme de formation visant à former des futurs conseillers des ventes automobiles. Cette formation s'inscrit dans le cursus Bachelor Management International de l'école et se prépare en alternance (contrat de professionnalisation) sur le site de l'EMN à Paris. La première session devrait ouvrir en septembre 2016.

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

L'ANFA accompagne les établissements dans le déploiement des CQP, afin de garantir l'homogénéité des conditions d'évaluation des candidats et la qualité des formations dispensées. Pour ce faire, des réunions d'échanges et d'harmonisation des pratiques sont organisées.

En 2015, une journée d'échange et de travail a été réalisée avec les organismes de formation mettant en œuvre le CQP Technicien expert après-vente de véhicules utilitaires et industriels. Cela a permis d'appréhender la rénovation des CQP dans ce domaine et d'échanger sur les évaluations organisées par les centres de formation.

Compte tenu de l'importance de la rénovation des référentiels CQP en 2015, un plan d'action d'accompagnement des organismes de formation a été construit pour une mise en œuvre en 2016.

De plus, au niveau régional, les délégations ont accompagné les établissements de formation notamment pour :

- Soutenir des établissements, dont ceux du Réseau des CFA Pilotes, dans la mise en œuvre des CQP en Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.
- Promouvoir les métiers et les CQP auprès des entreprises locales et des jeunes dans le Centre et en Normandie.
- Aider les CFA à optimiser leur communication auprès des autres établissements notamment en proposant aux lycéens une poursuite d'étude en CQP sur la région Centre et en Normandie.
- Déployer le Titre « Conseiller Technique Cycles » en apprentissage en région Languedoc-Roussillon.
- Promouvoir l'ouverture du CQP Réceptionnaire Après-vente, pour les entreprises des régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées.
- Favoriser des partenariats dans le VI afin de favoriser les enseignements pratiques, notamment entre le CFA de Carpentras et le GNFA.

- Mettre en place le CQP Démonteur Auto spécialiste au CFA des Côtes d'Armor à Ploufragan.
- Etudier la faisabilité du CQP Mécanicien Cycles au CFA de Mulhouse.
- Travailler à la promotion des CQP en collaboration avec quatre établissements de formation en Rhône-Alpes.
- Poursuivre le travail sur le CQP TEAVA/TEAVVUI : conception des épreuves, échange des épreuves entre les CFA, intervention d'un formateur externe lors de l'évaluation en Ile-de-France.
- Réfléchir à la mise en place d'un CQP Démonteur Auto à l'IMA de Meaux, suite à la rénovation du site et l'intégration d'une chaîne de démontage dans l'atelier.



ORGANISER LES EXAMENS ET LES JURYS PARITAIRES CQP

L'ANFA, en collaboration avec les organismes de formation mettant en place des actions CQP, pilote l'organisation des examens, de la production d'études de cas à la correction, en passant par leur diffusion. L'ANFA gère également les jurys paritaires : réunions de coordination avec les partenaires sociaux, constitution et planification des jurys. En 2015, se sont déroulées les premières sessions de jury du CQP Opérateur Vitrage.

Pour les examens CQP alternance (jeunes), le bilan quantitatif des sessions 2015 s'établit ainsi:

- 198 jurys CQP réalisés,
 - 1604 candidats présentés,
 - 1278 candidats reçus,
 - 78 candidats réinscrits sur la session 2016,
- soit 80 % de réussite aux examens CQP préparés en alternance.



HABILITER LES ORGANISMES DE FORMATION AUX CQP

En 2015, en préalable à la refonte des procédures d'habilitation des organismes de formation CQP, le pôle en charge, notamment, de l'étude et de l'évaluation des dispositifs de formation au sein du DCI a réalisé une étude portant sur les pratiques et attentes des acteurs impliqués dans le processus d'habilitation (service CQP, délégations régionales et organismes de formation). Un scénario d'habilitation a ainsi été retenu dans la perspective des habilitations 2016.

ACCOMPAGNER LES OPÉRATEURS DE FORMATION

L'ANFA accompagne, dans le cadre du plan d'action apprentissage, les organismes de formation dans l'ensemble de leur projet d'établissement, tant sur leurs problématiques pédagogiques et sociales que de développement.

CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DU SECTEUR AUTOMOBILE

Concomitamment à l'organisation territoriale de l'offre de certification, l'ANFA prend part aux projets d'établissements, proposant notamment des affectations budgétaires.

Ces dernières s'inscrivent dans une politique structurée : il s'agit d'accompagner les établissements et de répondre aux besoins exprimés par les entreprises, en apportant une vision globale des enjeux emploi-formation d'un territoire.

Ainsi, en 2015, l'ANFA a accompagné les établissements participant à la politique de branche à hauteur de 62,9 M€.



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ENSEIGNANTS ET FORMATEURS

En adéquation avec les évolutions sectorielles, technologiques, réglementaires et pédagogiques, l'ANFA conçoit l'offre de référence pour les équipes pédagogiques de la branche.

■ Formations de perfectionnement (tous formateurs de lycées professionnels et CFA)

En 2015, 2352 formateurs et enseignants préparant à nos certifications ont bénéficié de 271 actions de perfectionnement. Ces actions ont porté en majorité sur des formations technologiques, en légère augmentation par rapport à 2014. Six d'entre elles concernaient des formations à visée pédagogique ou scientifique. La participation des CFA, en léger recul, s'établit à 25,26% des effectifs en 2015 pour 27,8 % en 2014.

Par ailleurs, le catalogue de formations a été mis à jour avec **104 références** (96 références techniques et 8 références pédagogiques, dont la licence professionnelle GA3P pour les formateurs de CFA). Il offre de nouvelles actions de formation à distance, permettant ainsi aux enseignants de débiter leur formation avant une action en présentiel, ou de suivre une formation complète à distance.

L'ingénierie a essentiellement porté sur :

- Les formations technologiques : 11 créations (dont 5 actions de formations à distance) et 15 mises à jour de kits de formation finalisées par des équipes de conception du GNFA.
- Les formations pédagogiques et scientifiques : 2 nouvelles formations, une mise à jour d'ingénierie pédagogique par des partenaires formation.

■ La licence professionnelle GA3P, formation qualifiante (formateurs de CFA exclusivement)

Les formateurs de la 6ème promotion de la licence Gestion et Accompagnement des Parcours Professionnels et Personnels (GA3P), créée en 2005, ont débuté leur parcours en mars 2015 qui s'achèvera en février 2017. Cette nouvelle promotion compte 8 étudiants.

■ Les ressources pédagogiques

Dans le cadre du partenariat avec l'Education nationale, un dossier technique « La géométrie des essieux » a été créé avec le concours d'experts. Ce dossier est édité et diffusé auprès des établissements.

L'ensemble des ressources pédagogiques est disponible sur le site www.educauto.org, centre national de ressources pour la formation automobile, co-animé par le ministère de l'Education nationale et l'ANFA.

La plateforme web www.innovauto.org, pilotée par l'Observatoire de l'ANFA, est un outil de veille technologique automobile. Il permet de disposer d'une représentation prospective de l'évolution des métiers à travers l'évolution technologique et d'identifier les liens entre innovations, activités, compétences à acquérir ou à développer et formation.

PROFESSIONNALISER LES TUTEURS ET LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

En 2015, l'ANFA a accompagné **661 tuteurs et maîtres d'apprentissage**. On constate une stabilisation des réalisations tutorat par rapport à 2014 (661 vs 651 participants). Cependant, la majeure partie des catégories de formations tutorat reste stable, voire progresse.

Au total ce sont **188 maîtres d'apprentissage** (en hausse de 11 % par rapport à 2014) et **473 tuteurs** (482 en 2014) qui ont été formés.

ACCOMPAGNER DES ORGANISMES DE FORMATION DANS LEUR STRATÉGIE DE COMMUNICATION

En 2014-2015, l'ANFA a souhaité aider les opérateurs de formation dans leur communication auprès des jeunes et des entreprises. Un groupe de travail réunissant des CFA pilotes, des conseillers pédagogiques et le service communication ANFA, a élaboré un **kit de communication** regroupant outils et bonnes pratiques: site internet, emailing, plaquette commerciale, dossier de presse, etc.

En 2015, **11 projets** ont été plus spécifiquement suivis par les délégations régionales de l'ANFA, afin d'accompagner les organismes de formation dans la réalisation et l'utilisation de ces outils. La plupart des CFA a choisi un outil en lien avec la communication entreprise,



ANIMER LE RÉSEAU DES CFA PILOTES

L'ANFA, à travers son réseau de 43 CFA Pilotes, impulse, expérimente et formalise des pratiques pédagogiques innovantes, dans une perspective de mutualisation.

En 2015, la poursuite du plan d'action apprentissage a permis la restitution de l'ensemble des synthèses des autodiagnostic (états des lieux des pratiques mises en œuvre dans les CFA) réalisés en 2014 dans toutes les régions. Ces restitutions ont permis aux CFA de faire le choix des plans d'actions relevés comme axe d'amélioration dans les autodiagnostic et en phase avec leur environnement. Avec les délégations régionales, les plans d'actions ont été validés et pour certains déjà lancés.

Pour l'Île-de-France, un des axes de travail portait sur la sécurisation des parcours des jeunes et a démarré dès mars 2015. A partir d'une pratique d'accompagnement mise en œuvre dans un CFA de la région, un groupe de travail s'est constitué avec les développeurs, référents sociaux et formateurs des CFA où chaque établissement a proposé et formalisé des actions d'accompagnement dès lors qu'un jeune souhaite se positionner sur des formations des services de l'automobile. Ces actions, mises en œuvre à la rentrée 2015, ont permis aux CFA franciliens d'accompagner les jeunes dans leur parcours, de mieux encadrer l'orientation choisie et de les préparer à se présenter en entreprise. Ces actions ont permis de poursuivre sur le deuxième axe d'amélioration choisi par les CFA visant à faire progresser l'insertion des jeunes apprentis en fin de parcours de formation.

Les différents séminaires organisés (plénière des directeurs de CFA, séminaires thématiques) ont contribué à **renforcer l'accord de branche** au travers des axes suivants :

■ **Renforcer la relation CFA / entreprises** : un séminaire dédié aux développeurs des CFA Pilotes a permis de travailler sur les idées reçues des entreprises concernant les jeunes, d'engager une réflexion sur le partage de la fonction développement avec les formateurs, de les informer sur la réforme de la taxe d'apprentissage et de travailler avec les

missions locales sur les outils communs en matière de suivi des jeunes.

- **Favoriser l'accompagnement social des apprentis** : en plus du partenariat avec IRP AUTO permettant aux CFA de relayer l'ensemble des prestations disponibles pour les apprentis, le séminaire des référents sociaux organisé le 9 avril, a vu le lancement des travaux autour de l'accompagnement à la professionnalisation de ces acteurs dans les CFA, besoin identifié dans le cadre de l'autodiagnostic réalisé dans les CFA. Une conférence sur le risque numérique a également été organisée.
- **Accompagner le développement des pratiques numériques** : déploiement, dans six CFA de Rhône-Alpes et Bretagne, d'une expérimentation d'un simulateur de peinture pour les filières carrosserie-peinture avec l'objectif de mesurer la plus-value pédagogique de cet outil. Une évaluation des jeunes au travers d'un bilan détaillé et un reportage ont été réalisés.

PERSPECTIVES 2016

- Poursuivre l'accompagnement des plans d'actions nationaux et régionaux des CFA, suite des Autodiagnostic
- Poursuivre l'accompagnement à la professionnalisation des référents sociaux
- Accompagner les CFA à la mise en œuvre des réformes des diplômes CAP, BAC PRO et BTS Maintenance
- Faire évoluer l'outil de positionnement des jeunes Pole Position avec des questionnaires pour les filières Motocycles



APPRENTISSAGE : ACTION ET VOLONTARISME

L'accord paritaire national du 18 mars 2015 réaffirme l'engagement de la branche des services de l'automobile en faveur du développement qualitatif et quantitatif de l'apprentissage, voie privilégiée d'insertion professionnelle dans la branche.

Il vient renforcer la politique existante, et précise les objectifs de la branche :

- **Conforter l'apprentissage comme voie privilégiée d'insertion durable** dans l'emploi par la signature de 27 000 contrats d'apprentissage en trois ans (2015 à 2017)
- **Agir sur les conditions d'exécution des contrats de la signature à l'insertion**
 - Suivre les taux de ruptures de contrats pour élaborer une politique visant à leur réduction.
 - Soutenir l'accompagnement des CFA pour garantir la qualité des formations en visant un taux moyen de réussite aux examens de 80 %.
 - Accroître l'accompagnement des apprentis en vue de leur insertion professionnelle
 - Amplifier l'accompagnement des entreprises en multipliant par deux le nombre de maîtres d'apprentissage formés et en expérimentant une « charte entreprise formatrice ».
- **Diversifier les accès à l'apprentissage** en facilitant l'accès aux jeunes femmes, aux jeunes en situation de handicap et aux décrocheurs.

L'ANFA, fortement impliquée sur ces questions, s'engagera auprès des conseils régionaux en faveur des mesures de préapprentissage sécurisant l'orientation des jeunes.

ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES APPRENANTS

L'ANFA soutient les projets de mobilité à travers un accompagnement technique, pédagogique voire financier et impulse des actions auxquelles les établissements sont associés. Elle s'implique ainsi en faveur des échanges de jeunes en formation initiale et des visites d'études d'enseignants et des professionnels.

En 2015, l'ANFA a initié, soutenu ou accompagné plus de 50 actions de mobilité européenne de CFA ou de lycées professionnels.

Dans ce cadre, l'ANFA a continué à :

Accompagner les CFA Pilotes dans leurs projets de mobilité, notamment à travers le co-pilotage d'activités :

- **Groupe Technique Europe** : ce groupe de travail du réseau des CFA Pilotes travaille sur des approches novatrices pour optimiser la mobilité européenne des apprentis.
- **Visite d'étude du réseau des CFA pilotes** en Bavière.

S'impliquer dans le domaine de l'enseignement supérieur, à travers les formations suivantes :

- **Diplôme d'ingénieur spécialité mécatronique, parcours Ingénierie des Process d'Assistance aux Véhicules**. Les élèves ingénieurs ont bénéficié de deux conférences sur le thème des institutions européennes et des services de l'automobile en Europe (promotion 7), d'une visite d'étude en Pologne (promotion 6) et d'un accompagnement pour leur placement à l'étranger (promotion 5).

- **Licence Organisation et Management des Services de l'Automobile**. Les étudiants du parcours de formation dispensé par l'IUT2 de Grenoble et l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée ont bénéficié de deux conférences consacrées aux services de l'automobile en Europe et d'un voyage d'étude (Espagne, République Tchèque et Allemagne).

Ces activités ont donné l'occasion aux étudiants d'appréhender le fonctionnement des entreprises du secteur dans un autre pays européen, d'échanger avec leurs homologues européens et de découvrir d'autres pratiques professionnelles.



Voyage d'étude en Allemagne



DÉVELOPPER ET ADAPTER LES COMPÉTENCES DE LA POPULATION ACTIVE DE LA BRANCHE

L'ANFA accompagne les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi dans leurs projets de formation et de gestion des compétences.

La branche compte 125 502 entreprises et 395 229 salariés¹

PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS DE FORMATION CONTINUE

L'ANFA accompagne, de manière individualisée, les entreprises ainsi que les salariés et demandeurs d'emploi, dans leurs parcours emploi-formation. Pour chacun, elle trouve une réponse dans les dispositifs de formation continue existants. Les équipes régionales accompagnent chaque jour leurs interlocuteurs locaux afin de faire connaître cette offre de services grâce aux différents outils de communication dont elles disposent.

ACTIONS 2015

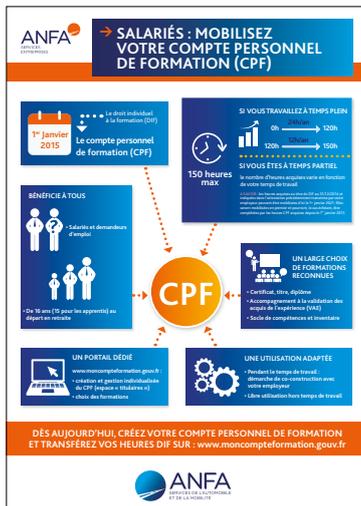
Dans le cadre du partenariat avec l'Education nationale, un dossier technique « La géométrie des essieux » a été créé avec le concours d'experts. Ce dossier est édité et diffusé auprès des CFA et lycées professionnels.

■ Renforcer la communication à destination des entreprises



Plusieurs supports de communication ont été édités pour faire connaître les services de l'ANFA ainsi que les dispositifs de formation répondant aux besoins des entreprises. Outils d'accompagnement des conseillers, ils démontrent la capacité de l'ANFA à avoir une lecture « globale » des enjeux formation de l'entreprise :

- Le conseil en ingénierie financière, tant sur les contributions que sur les prises en charge : comment optimiser son investissement formation ?
- La capacité à établir un diagnostic : quelle cartographie des emplois et des compétences dans l'entreprise ? quelle solution formation mettre en œuvre ?
- Le conseil sur les dispositifs de formation : quels outils mobiliser, compte tenu des problématiques rencontrées ? qu'est ce qu'un CQP ? Certifier vos salariés par le CQP.
- L'orientation sur l'offre de formation en alternance : Quelle différence entre contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation ? quelles compétences sont disponibles dans la région ?



■ Accompagner les entreprises et les salariés face aux changements induits par la réforme de la formation professionnelle

L'ANFA a mis en place, en 2014, des **matinales d'information** sur la réforme et son impact sur les entreprises. En 2015, une seconde édition de 24 rencontres réparties sur l'ensemble du territoire a réuni près de 750 participants. Ces matinées ont permis de donner des réponses concrètes sur les nouveaux financements, dispositifs de formation et certification de la branche, permettant aux entreprises d'optimiser leur budget formation et de renforcer les compétences de leurs salariés.

Un axe fort de cette réforme est la création du compte personnel de formation. Il a ainsi fait l'objet d'une communication dédiée auprès des entreprises et de leurs salariés à travers des dépliants, affiche et emailings adressés à près de 25 000 entreprises.

L'ANFA a également outillé et accompagné les entreprises dans la mise en place de l'entretien professionnel.

■ Sensibiliser les entreprises sur le sujet de l'alternance

Soucieuse de préserver la qualité de la formation des professionnels et le renouvellement qualitatif de sa population active, la branche a confirmé, dans l'accord du 18 mars 2015, l'importance et la priorité donnée à l'alternance et plus particulièrement à l'apprentissage pour l'entrée dans la branche.

L'ANFA a donc renforcé en 2015 la promotion de ce dispositif auprès des entreprises, par une campagne mail, internet et courrier, associée à une action terrain. Un espace dédié a été créé sur le site internet, reprenant les arguments de la campagne et répondant à l'ensemble des interrogations des entreprises : de l'intérêt de l'alternance, jusqu'à l'identification de l'organisme de formation de la région.

Enfin, suite à l'étude relative à la « charte entreprise formatrice », réalisée en 2014 auprès d'entreprises accueillant des jeunes en formation, une expérimentation a été initiée en relation avec

les délégations régionales de Nîmes et Sèvres. Les conseillers de ces deux délégations ont rencontré huit entreprises accueillant des apprentis et des alternants ou ayant l'intention d'en accueillir, afin d'établir un état des lieux de leurs pratiques en matière de recrutement, d'accueil et de formation des jeunes.

PERSPECTIVES 2016

- **S'adresser aux professionnels de la branche en fonction de leur secteur** : automobile, véhicule industriel, motocycle, vélo
- **Renforcer l'offre de services** proposée par les conseillers entreprises

DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE FORMATION CONTINUE

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE FORMATION ET DE CERTIFICATION COLLECTIVES

L'ANFA favorise l'accès aux certifications par des voies de la formation complémentaires. Elle construit l'offre de certification en ce sens et met en place des actions collectives.

■ A destination des salariés

Dans le prolongement des actions déployées en 2014, l'ANFA a continué à accompagner les entreprises à la mise en œuvre de parcours de formation certifiants pour leurs salariés.

En complément, et dans le contexte de la réforme, l'ANFA a conseillé et accompagné les entreprises, dans la construction de plans de formation certifiants répondant à leurs besoins, pour des mises en place d'actions (formation continue, validation des acquis de l'expérience, etc.).

Ces actions de conseils et d'accompagnement concernent notamment les domaines suivants :

- Maintenance automobile
- Maintenance de véhicules utilitaires et industriels
- Vente de véhicules (automobile, utilitaires et industriels)
- Parcs de stationnement
- Stations-service
- Vitrage
- Vente de pièces de rechange et accessoires
- Encadrement opérationnel

■ A destination des demandeurs d'emploi

Les actions de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) permettent aux demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés au sein de la branche.

Ces actions, menées avec le soutien financier du FPSPP et en partenariat avec Pôle Emploi, ont permis en 2015 d'engager **105 demandeurs d'emploi** dans un parcours de formation visant un certificat de qualification professionnelle. Parmi eux, nous comptons les taux de réussite à l'examen suivants :

- 67 % de réussite pour le CQP « opérateur service rapide »
- 91 % de réussite pour le CQP « contrôleur technique véhicule léger »
- 92 % de réussite pour le CQP « mécanicien cycles »
- 60% de réussite pour le CQP « mécanicien de maintenance en véhicule utilitaire et industriel »

Des « job datings » ont été organisés pour les actions « opérateur service rapide », « contrôleur technique véhicule léger » et « mécanicien de maintenance en véhicule utilitaire et industriel ». Un suivi de l'insertion des stagiaires à six mois sera réalisé en 2016.

ORGANISER LES JURYS CQP FORMATION CONTINUE ET VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

En 2015, un total de 30 candidats a été présenté et admis aux CQP « cadre technique d'atelier » et « opérateur service rapide » en formation continue.

En outre, 19 candidats ont été présentés sur les CQP « mécanicien de maintenance » et « cadre technique d'atelier » dans leur version rénovée en unités de compétences.

Sur le dispositif VAE, toutes filières confondues, 21 candidats sur 26 ont obtenu un CQP.



OFFRIR UN SERVICE DE PROXIMITÉ : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET FINANCER LES ACTIONS DE FORMATION

Les équipes territoriales sont au plus près des entreprises pour répondre à leurs besoins. Elles accompagnent les petites entreprises (TPE) comme les groupes de distribution, assurant un suivi individualisé :

- Comment faire le point sur les compétences de son entreprise ? Comment les renforcer ?
- Comment financer les besoins en matière de formation ? Quelles sont les modalités de prise en charge ?
- Comment recruter en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation ?
- Quelle formation serait la plus adaptée pour un salarié en poste : un diplôme, un CQP, une période de professionnalisation ?

Autant d'enjeux pour lesquels l'ANFA offre un accompagnement global, de l'appui financier à l'appui emploi / compétence.

Les équipes régionales, en lien avec le siège de l'ANFA, instruisent également les demandes de prises en charge (TPE notamment) et assurent le service de premier niveau : accueil téléphonique, conseil, orientation.

L'exercice 2015 a été marqué par l'accompagnement des entreprises aux changements issus de la réforme

de la formation professionnelle, tant par téléphone que lors des rendez-vous en entreprise ou lors des matinées organisées par l'ANFA.

Enfin, les équipes régionales interviennent régulièrement au sein des différentes assemblées générales des organisations constitutives de l'ANFA pour faire le point sur l'actualité des dispositifs de formation de branche, l'offre de services et, bien entendu, la réforme.

LES MATINALES
ANFA

INVITATION

**NOUVEAUX FINANCEMENTS,
NOUVEAUX DISPOSITIFS DE FORMATION**

Les solutions concrètes pour optimiser votre budget formation et renforcer les compétences de votre entreprise.

ANFA
SERVICES
ENTREPRISES

COMPÉTENCES EMPLOIS 2013-2015 : UN ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI

Ce dispositif, financé par l'ANFA et par l'État vise à :

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises de moins de 10 salariés, pour qu'elles puissent former leurs salariés et préserver l'emploi (axe 1). En 2015, 2 122 entreprises ont bénéficié de ces aides.

Sur 3 ans :

Près de **6 000** entreprises ont bénéficié de ce dispositif

Plus de **7 000** salariés ont suivi au moins une formation

Plus de **8 000** stagiaires ont été inscrits à une session de formation

- Accompagner l'ensemble des entreprises de la branche dans des diagnostics, pour qu'elles puissent identifier et traiter leurs problématiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) (axe 2).

Sur 3 ans :

Près de **1 000** très petites entreprises (TPE : moins de 10 salariés)

Près de **450** petites entreprises (PE : de 10 à moins de 50 salariés)

Plus de **80** groupes de distribution des services de l'automobile

87 PE et TPE se sont également inscrites dans des demandes d'accompagnement post diagnostic

DÉVELOPPER LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)

Dans le cadre de l'axe 2 du dispositif Compétences Emplois, un diagnostic de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est proposé aux entreprises.

Ce diagnostic, encadré par un cahier des charges national validé par les partenaires sociaux, s'établit dans chaque entreprise adhérente au dispositif à partir d'une analyse des emplois (en référence au RNQSA), d'une évaluation des compétences des salariés et d'une identification des modes de gestion de ces emplois et compétences (pratiques de recrutement, de gestion de la formation, etc.).

Il vise à conseiller le chef d'entreprise sur les problématiques emploi-formation (recrutement, actions de formation ou de certification, mise en adéquation avec le RNQSA) voire organisationnelles (conseil en organisation, conseil en création ou développement d'activités, etc.).

Le cahier des charges est adapté à la taille de l'entreprise.

La plus grande partie des réalisations s'est effectuée au bénéfice des TPE.

Depuis l'automne 2015, une prestation d'accompagnement post-diagnostic GPEC est proposée aux entreprises.

PERSPECTIVES 2016

- Un nouveau plan triennal 2016-2018 sera mis en place intégrant un volet formation (accessible aux entreprises de moins de 50 salariés), des diagnostics GPEC et des accompagnements post-diagnostic

FOCUS SUR...

L'ACTION DE PROXIMITÉ

Implantées au cœur des territoires, les 11 délégations régionales ANFA ont pour mission de décliner et mettre en œuvre la politique nationale de la branche. Ce service de proximité permet d'accompagner, au plus près de leurs besoins, les jeunes, les entreprises, les salariés et les organismes de formation. En fonction des besoins, des actions peuvent aussi être déployées au profit des demandeurs d'emploi, dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi (PDE). Focus sur quelques actions menées sur les territoires :

AQUITAINE, POITOU-CHARENTES

Compétences Emplois en Aquitaine/Poitou-Charentes : 39 entreprises engagées en 2015.

Dans le cadre du dispositif Compétences Emplois, 39 entreprises de moins de 50 salariés, d'Aquitaine et de Poitou-Charentes, se sont engagées, en 2015, dans une **démarche volontaire de GPEC individualisée**.

A partir des axes stratégiques déterminés par le chef d'entreprise, un diagnostic, réalisé par un consultant externe, a permis de faire l'état des compétences existantes dans l'entreprise, de les mettre en regard de celles exigées par l'activité et le marché, et de croiser les perceptions des chefs d'entreprise et des salariés concernés.

D'une durée de 3 à 7 jours selon la taille de l'entreprise, **le diagnostic permet d'anticiper les évolutions internes ou externes** auxquelles l'entreprise doit s'adapter. Les conclusions sont livrées au chef d'entreprise, accompagnées de préconisations en matière d'organisation RH, de management et/ ou de formation.

AUVERGNE, LIMOUSIN

Première semaine de l'orientation en Auvergne : les métiers et formations des services de l'automobile à l'honneur.

Du 2 au 6 novembre 2015, l'ANFA Auvergne, l'AFT (Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports et la logistique), le Conseil régional d'Auvergne, l'ONISEP Auvergne, Pôle Emploi, le Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand et les Missions Locales, ont organisé la première semaine Orientation Auvergne à l'Institut des métiers de Clermont-Ferrand.

Cette semaine a mis en lumière les métiers des services de l'automobile, des transports et de la logistique. **Destinée aux collégiens, demandeurs d'emplois, équipes pédagogiques et conseillers d'orientation scolaire et professionnelle**, elle a eu pour objectif d'informer sur les métiers et filières de formation qui permettent d'intégrer ces secteurs au travers :

- De mini-conférences thématiques et ludiques (nouvelles technologies, environnement et développement durable, mixité des emplois, ...).
- D'ateliers pratiques et interactifs mettant le public en situation sur la maintenance automobile, la carrosserie-peinture, le commerce, le transport de marchandises, les activités logistiques.

Ainsi, ce sont **près de 50 conseillers d'orientation et près de 130 jeunes qui ont été accueillis**.

BOURGOGNE, FRANCHE-COMTÉ

Ensemble pour promouvoir l'apprentissage en Bourgogne, Franche-Comté.

Afin d'anticiper une pénurie de salariés qualifiés par l'alternance, et dans la poursuite du travail sur l'apprentissage entrepris en 2014 sur le territoire, a été mobilisé et formé l'ensemble des partenaires Bourguignons et Franc-Comtois afin d'informer les entreprises sur les nouvelles aides nationales et régionales, les spécificités du secteur et la **sécurisation des entreprises dans le choix d'un futur collaborateur**.

Ces actions se sont concrétisées par :

- La formalisation d'une offre d'aide au recrutement par les CFA (entretiens, testings pôle-position, ...), accompagnés par la délégation régionale, avec l'implication du personnel enseignant.
- Une journée d'information aux problématiques des entreprises du Commerce et de la réparation automobile à destination des développeurs consulaires, avec remise de documents d'information et d'aide à la décision spécifiques métiers.

Des dizaines d'entreprises ont bénéficié de l'assistance au recrutement avant la signature du contrat d'apprentissage, beaucoup de professionnels se sont posé à nouveau la question de l'alternance, et **les effectifs des entrées en formation ont progressé de près de 15,7 %** (13,5 % au national).

BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE

Accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises dans leurs besoins de compétences.

Organisée par l'ANFA et l'AFPA de Nantes Saint Herblain entre octobre 2015 et janvier 2016, une **action de POEC** a permis à 13 stagiaires de suivre une formation visant le **CQP Opérateur Service Rapide (OSR)**. Ce groupe a pu suivre une **formation de 400 heures** permettant de développer et valider leur capacité à réaliser, en autonomie, des interventions de maintenance de véhicules relevant du service rapide et de conseil au client sur l'entretien du véhicule. Les stagiaires ont également pu réaliser un **stage en entreprise de 70 heures**, qui a débouché, pour l'un d'entre eux, sur la proposition d'un poste de mécanicien de service rapide dans son entreprise d'accueil.

CENTRE, BASSE-NORMANDIE, HAUTE-NORMANDIE

Création de Ressources Pédagogiques Informatisées en région Centre.

A l'occasion de la rénovation du Bac Pro MVA, un groupe de travail avec huit CFA de la Région Centre a construit une **progression pédagogique modulaire** commune sur trois ans. Celle-ci s'est articulée sur neuf modules, scindés chacun selon trois niveaux de technicité. La question des ressources disponibles s'est alors posée. Afin d'organiser l'élaboration des séquences, il a été décidé de construire un scénario pédagogique type pouvant activer diverses ressources (dynamiques, interactives et utilisables en groupe, en autonomie, en présentiel ou à distance...).

La production a pu être lancée en 2014 avec la mise en place de trois sous groupes de travail composés de formateurs, animés par un coordonnateur régional, épaulés par 2 développeurs informatiques.

En 2015, **quatre ressources ont été finalisées : batterie, freinage, injection essence et capteurs**. L'objectif pour 2016 est de développer au moins quatre nouvelles ressources et de créer une plate forme de partage sur internet, nommée « Parcours-Auto ».

ÎLE-DE-FRANCE

Mise en place en Ile-de-France d'un CQP Mécanicien cycles pour un public déficient visuel.

L'objectif de l'expérimentation était d'accompagner plusieurs personnes déficientes visuelles, identifiées par le Centre de Formation et de Rééducation Professionnelle (CFRP) Valentin HAUY, dans la réalisation de leur projet professionnel en les aidant à s'insérer professionnellement au sein de magasins spécialisés de vélos. Pour cela, **un partenariat entre le CFRP, l'INCM et l'ANFA** a été établi afin de proposer une formation certifiante adaptée et accessible aux personnes déficientes visuelles, en vue de l'obtention du CQP de branche "Mécanicien cycles" et ainsi de sécuriser leurs parcours professionnels.

La formation a débuté courant 2015 et concerne trois stagiaires déficients visuels et un formateur du CFRP. Elle se déroule au CFRP à Paris et alterne formation, entraînement au sein des ateliers du CFRP et stage de trois semaines en entreprise. **La partie technique est dispensée par l'INCM** qui met ses équipes pédagogiques et les matériels nécessaires à la formation à la disposition des ateliers du CFRP. **Le CFRP complète la formation par des modules de connaissances de base. Le stage en entreprise est suivi conjointement par l'INCM et le CFRP** qui assurent la recherche de stage, la mise en relation des stagiaires avec les employeurs et le suivi sur le lieu de stage. **Le CFRP assure le recrutement des stagiaires** : entretien de motivation relatif au projet professionnel, évaluation de l'autonomie du candidat et de ses capacités visuelles, tests de français écrit et oral, tests d'informatique et de braille pour les candidats non-voyants. **Il s'appuie sur l'expérience de l'INCM** pour mettre en place le test de dextérité préalable à l'entrée en formation. La durée de la formation a été allongée à 532 h afin d'accompagner au mieux le public accueilli et les candidats disposent d'un temps plus conséquent pour le passage des épreuves.

Au regard du bilan établi par le comité de pilotage CFRP/ANFA/INCM, l'expérimentation ayant été concluante, **il est convenu de reconduire ce projet et d'accueillir huit stagiaires à la rentrée 2016.**

LANGUEDOC-ROUSSILLON, MIDI-PYRÉNÉES

Développement du Compte personnel de formation en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

Deux groupes de distribution des services de l'automobile (GDSA) ayant réalisé un diagnostic GPEC se sont engagés, avec leurs salariés, dans la co-construction d'un plan d'actions de formation qui a conduit 42 d'entre eux à mobiliser leur CPF. L'objectif de ces plans d'actions était de permettre aux managers de mieux s'approprier leur rôle et leurs missions, mais également de les responsabiliser sur la fonction RH.

Le travail de partenariat et de collaboration entre les conseillers entreprise, la conseillère pédagogique ANFA, et le GNFA, a permis d'**identifier les actions de formations certifiantes et éligibles au CPF les mieux adaptées aux besoins** et répondant aux préconisations issues des diagnostics réalisés. Chaque collaborateur inscrit dans le projet a pu ainsi **viser une certification en lien avec son métier et son parcours professionnel**. Les formations suivantes ont été mises en œuvre dans le cadre de ces deux projets : « Réaliser les entretiens professionnels » (14h), « Élaborer des fiches de poste » (7 heures), « Manager une équipe de collaborateurs » (42 heures).

RHÔNE-ALPES

Promotion des métiers et des formations au Mondial des Métiers 2015 de Lyon.

Le Mondial des Métiers qui s'est tenu du 12 au 15 mars 2015 à Lyon a été l'occasion pour la délégation ANFA, en partenariat avec les établissements de formation et les professionnels de la région Rhône-Alpes, de faire la promotion des métiers et des filières de formation de la branche des services de l'automobile.

Pendant 4 jours, **plus de 100 apprentis ou lycéens** (préparant un CAP, BAC PRO, BTS, CQP), encadrés par les équipes pédagogiques, **ont animé des ateliers autour de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo**, et ont répondu aux questions des jeunes et des familles. Avec 550 m² de superficie, le stand de l'ANFA se situe dans le top 10 des stands les plus visités et dans le top 15 des stands préférés des visiteurs pour ses démonstrations, animations et conférences. (Le salon a accueilli plus de 110 000 visiteurs). L'édition 2016 du Mondial des Métiers accueillera le lancement des Olympiades des Métiers (compétition Worldskills).

LORRAINE, ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE

Les 43^{èmes} finales nationales des Olympiades des Métiers à Strasbourg, en janvier 2015.

La délégation régionale ANFA de Metz a travaillé en partenariat avec le Conseil régional d'Alsace, Worldskills France, Strasbourg Eurométropole, la Chambre de Métiers d'Alsace, les fédérations, corporations, l'Éducation Nationale, les professionnels locaux, les CFA, les lycées, les sponsors et fournisseurs de matériels techniques. Une équipe « projet » a été constituée avec **18 établissements de formation, CFA et lycées professionnels des 3 régions Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne**. Dans les métiers des services de l'automobile, 89 candidats nationaux ont concouru :

- 23 en technologie automobile
- 16 en mécanique camion
- 15 en technologie moto
- 17 en peinture automobile
- 18 en carrosserie

2 600 m² ont accueilli les épreuves des finales nationales pour ces cinq métiers. Le groupe PSA, partenaire de l'ANFA, a fourni 8 voitures pédagogiques (4 Peugeot 508 et 4 Citroën C4-Cactus), 8 boîtes de vitesse, 20 coques de carrosserie, 20 blocs avant, et 8 moteurs. L'INCM a fourni une grande partie du matériel pour les épreuves motocycles. Par ailleurs, 24 fournisseurs ont aussi fourni et prêté du matériel qui a été ensuite, en grande partie, réparti dans les établissements de formation partenaires. Les 43^{èmes} finales nationales des Olympiades des Métiers ont attiré **plus de 80 000 visiteurs** lors des 2 jours et demi de compétition et **30 000 collégiens** ont pu visiter les espaces de travail. Les 49 lauréats (tous métiers confondus) ont ensuite participé aux finales internationales à São Paulo au Brésil, en août 2015.

PICARDIE, NORD-PAS-DE-CALAIS

Inauguration du pôle régional de formation automobile de Carvin.

Le 22 septembre 2015, le conseil de gestion de l'ANFA a été délocalisé à Carvin et a été suivi de l'inauguration de la délégation régionale Nord Pas-de-Calais, Picardie de l'ANFA et du centre de formation GNFA.

L'implantation, dans la région Nord - deuxième région automobile française -, de ce pôle dédié à la formation automobile, fait suite à la signature, en juillet 2012, d'une convention d'objectifs et de moyens pour le développement de la formation professionnelle aux métiers des services de l'automobile.

Placé au cœur des entreprises, ce centre de 3000 m² permettra d'organiser un service de proximité de plus grande efficacité et d'accueillir près de 5 000 personnes en formation chaque année. La délégation régionale a recruté cinq nouveaux collaborateurs qui ont suivi une intégration accompagnée par d'autres délégations régionales, afin d'être opérationnels le plus vite possible.

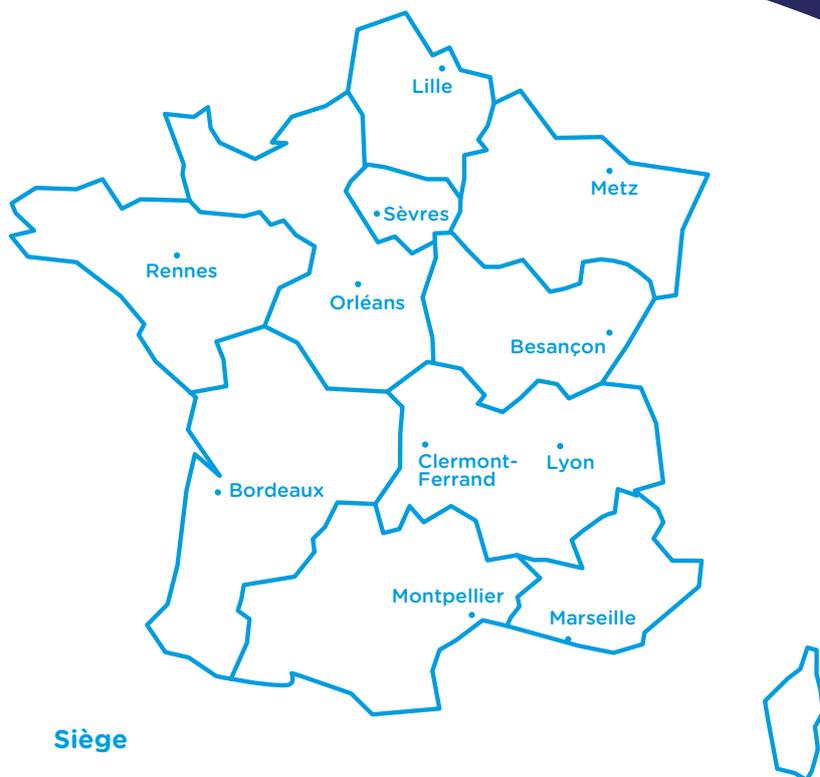
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, CORSE

Accompagnement du réseau CARFLEX en région PACA : un bel exemple de partenariats.

Le réseau CARFLEX SAS, créé par 12 chefs d'entreprises de carrosserie, s'appuie sur une charte de valeurs fondamentales et développe des actions visant à **préserver l'avenir des entreprises de carrosserie**.

44 entreprises de carrosserie-peinture ont aujourd'hui rejoint le réseau. Dans cet esprit, le président du réseau a initié une démarche originale : proposer à chaque chef d'entreprise du réseau un état des lieux des compétences et des ressources mobilisables pour **pérenniser les emplois et les activités de l'entreprise** (moyens humains, organisationnels...). Une prestation GPEC RH, financée par l'ANFA et réalisée par les experts métiers du GNFA, ainsi qu'un diagnostic à visée économique et stratégique financé par l'entreprise, ont ainsi été mis en œuvre.

La délégation de Marseille, du fait de sa proximité avec le président du réseau, a été sollicitée pour faciliter le déploiement sur les différents territoires, cinq délégations étant concernées. **40 entreprises se sont inscrites dans cette démarche en 2015.** Un accompagnement à la mise en œuvre des préconisations du diagnostic et des actions de formation sur tout ou partie **du CQP carrosserie-peinture**. Toute l'expertise des conseillers entreprises a été nécessaire pour le déploiement des différentes mesures issues de la réforme de la formation professionnelle.



Siège

01 41 14 16 18
www.anfa-auto.fr

Délégations régionales

Auvergne, Rhône-Alpes
04 72 01 43 93
lyon-clermont@anfa-auto.fr

Bourgogne, Franche-Comté
03 70 72 12 45
besancon@anfa-auto.fr

Bretagne, Pays de la Loire
02 22 74 14 80
rennes@anfa-auto.fr

Centre-Val de Loire, Normandie
02 18 84 23 63
orleans@anfa-auto.fr

Grand Est
03 55 35 10 70
metz@anfa-auto.fr

Hauts-de-France
03 62 93 02 68
carvin@anfa-auto.fr

Ile-de-France
01 41 14 13 07
sevres@anfa-auto.fr

Nouvelle Aquitaine
05 56 85 44 66
bordeaux@anfa-auto.fr

Occitanie
04 34 17 08 22
montpellier@anfa-auto.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
04 86 76 15 70
marseille@anfa-auto.fr